

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** AFOURMI PAL

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2017-0085

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0018831-0001

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

AFOURMI PAL
-------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	BAYER S.A.S
	Adresse	16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 69266 LYON CEDEX 09 France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2017-0085 1-1	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0018831-0001	
<b>Date de l'autorisation</b>	11/06/2018	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	06/09/2027	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	BAYER S.A.S. BAYER CROPSCIENCE, ENVIRONMENTAL SCIENCE DIVISION
<b>Adresse du fabricant</b>	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER CROPSCIENCE S.R.L, DIVISIONE AGRARIA PRODUZIONE, STABILIMENTO DI FILAGO, VIA DELLE INDUSTRIE 9I 24040 FILAGO (BERGAMO) Italie
	SBM FORMULATION, ZI AVENUE JEAN FOUCAULT CS621 34535 BEZIERS France
	BAYER AG DIVISION CROP SCIENCE, 1 AVENUE EDOUARD HERRIOT - LIMAS – BP 442 69656 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE France
	BAYER AG INDUSTRIEPARK HOCHST (GEBÄUDE K 607) 65926 FRANKFURT Allemagne
	BAYER SAS - DIVISION CROP SCIENCE, SITE DE MARLE, RUE CYRILLE LIEBERT CROSSING RUE ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER ZONE INDUSTRIELLE BP2 02250 MARLE-SUR-SERRE France
	PHYTEUROP S.A., ZI DE LA GRANDE CHAMPAGNE 49260 MONTREUIL-BELLAY France
	IRIS, 1126A AV DU MOULINAS – ROUTE DE ST PRIVAT 30340 SALINDRES France
DENKA INTERNATIONAL B.V. HANZEWEWEG 13771 NG BARNEVELD Pays-Bas	

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	24 - Deltaméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	BAYER S.A.S. BAYER CROPSCIENCE, ENVIRONMENTAL SCIENCE DIVISION
<b>Adresse du fabricant</b>	ALFRED-NOBEL-STRAÙE 50 40789 MONHEIM AM RHEIN Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER VAPI PVT. LTD, PLOT NO. 306/3, II PHASE 396195 GIDC, VAPI Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,015

## 2.2. Type de formulation

EW - Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one and 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Application par les non professionnels à l'intérieur et autour des bâtiments dans des espaces confinés

#### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide  
Intérieur et autour des bâtiments.

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:  
Nom commun: Insectes rampants dont les blattes  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Fourmis noires  
Stade de développement: -

	<p>Nom scientifique: Nom commun: Lépismes Stade de développement: -</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Cloportes Stade de développement: -</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et autour des bâtiments.</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Pulvérisation - Pulvérisation à l'intérieur dans des petits espaces confinés (fissures et crevasses, derrière les planches, sous les réfrigérateurs,...) et à l'extérieur dans les petites zones confinées et protégées (sous les pots de fleurs, les ustensiles de jardin,...).</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>5 mL de produit par zone de 32 x 32 cm (5 pulvérisations) au maximum. - 0 - 5 mL de produit par zone de 32 x 32 cm (5 pulvérisations) au maximum.</p> <p>Ne pas appliquer sur des surfaces supérieures à 2 m<sup>2</sup> en intérieur et en extérieur, une fois par mois au maximum sans dépasser 11 mois par an.</p> <p>Effet résiduel jusqu'à 6 semaines. L'effet résiduel peut toutefois dépendre de la nature de la surface traitée.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Bouteille en plastique en polyéthylène téréphtalate (PET) : 0,5 L à 1 L Bouteille en plastique en polyéthylène haute densité (PEHD) : 0,5 L à 1 L Bouteille en plastique en PEHD/EVOH (éthylène vinylique alcool) : 0,5 L à 1 L</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- A l'intérieur et autour des bâtiments, appliquer le produit uniquement dans des espaces restreints et confinés où les insectes circulent et se cachent (fissures et crevasses, derrière les plinthes, sous les appareils ménagers, autour des fenêtres etc.).
- Ne pas laver les surfaces traitées jusqu'à la fin du traitement.

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Ne pas entrer dans la zone traitée avant séchage complet.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Empêcher l'accès aux zones traitées aux enfants et aux animaux pendant et après le traitement.
- Après l'utilisation du produit, se laver les mains et les parties du corps exposées.
- Ne pas appliquer le produit directement ou à proximité des denrées ou boissons destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux de rente ni sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Le produit ne doit être appliqué à l'extérieur que dans des endroits protégés de la pluie.
- Lors d'une utilisation autour des bâtiments, si la zone traitée est connectée à un réseau de collecte des eaux de pluie (égouts), appliquer uniquement dans des zones qui ne risquent pas d'être mouillées ou inondées, i.e. protégées de la pluie, des eaux de lavage, des inondations.
- Ne pas appliquer à proximité d'étangs ou autres plans d'eau.

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Des sensations cutanées peuvent apparaître (picotement, brûlures) sur le visage ou les muqueuses. Ces sensations sont sans gravité et de nature transitoire (maximum 24h).
- **En cas d'inhalation (aérosol)** : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- **En cas de contact avec la peau** : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- **En cas de contact avec les yeux** : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- **En cas d'ingestion** : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire vomir.
- **En cas de troubles de la conscience** : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage de 3 ans.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Conserver dans le contenant d'origine.
- Protéger du gel.

#### 6. Autres informations

- Recueillir des données de référence et suivre les niveaux d'efficacité sur les populations d'espèces cibles dans des zones clés (au moins une enquête par an dans les zones qui présentent un risque d'apparition de résistance ou dans lesquelles des baisses d'efficacité sont observées), de manière à détecter tout changement significatif de sensibilité à la substance active.